



The payment systems expertise

DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE EXCEPTIONNEL DE 11 MAD PAR ACTION

Extrait du procès verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE MAGHREBINE DE MONETIQUE « S2M », réunie le 28 juin 2013 à la salle de conférences de la Bourse des Valeurs de Casablanca sous la présidence de Monsieur Mohamed Ibrahim EL JAI, Président du Conseil de Surveillance a décidé à l'unanimité ce qui suit :

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture tant du procès verbal du Directoire du 28 mars 2013 que de son rapport et du procès verbal du Conseil de Surveillance, a décidé la mise en distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 8.800.000,00 dirhams à prélever sur le poste « Autres Réserves » qui passerait ainsi de Dix Huit Millions Quatre Cent Soixante Huit Mille Cent Quatre Vingt Quatorze dirhams et Cinquante et Un centimes (DH 18.468.194,51) à Dix Millions Deux Cent Quatre Vingt Seize Mille Sept Cent Quatre Vingt Neuf dirhams et Quatre Vingt Dix Sept centimes (DH 10.296.789,97), et ce après affectation du solde du résultat net de l'exercice 2012 de Six Cent Vingt Huit Mille Cinq Cent Quatre Vingt Quinze dirhams Quarante Six centimes (DH 628.595,46), **soit un dividende de Onze dirhams (DH 11) par action.**

Décision du Président du Directoire du 23 septembre 2013

Le Président du directoire, aux vues des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 juin 2013 a décidé que le dividende exceptionnel de 8.800.000,00 dirhams, soit 11 dirhams par action sera mis en paiement à partir 11 octobre 2013 auprès du Centralisateur Central le Crédit du Maroc, selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.



SOCIETE MAGHREBINE DE MONETIQUE « S2M »

société à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 40 000 000,00 de dirhams

Registre de Commerce : 42625 - Casablanca Site web : www.s2m.net.ma

Contact : communicationfinanciere@s2m.net.ma